

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 593-2022 modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin de permettre les unités mobiles de restauration sur tout terrain où est exercé un usage principal de microbrasserie ou de distillerie de la classe d'usages I1 ou un usage principal de camping de la classe d'usages R2.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Percé

1. **QUE** lors d'une séance qui s'est tenue le 5 avril 2022, le conseil a adopté le projet de règlement mentionné ci-dessus;
2. **QUE** le projet de Règlement numéro 593-2022 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
3. **QU'**une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu à l'hôtel de ville de Percé, situé au 137, route 132 Ouest, le **26 avril 2022**, à **19 h**, au cours de laquelle sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption;
4. **QU'**au cours de cette assemblée, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur le projet de règlement;
5. **QUE** toute personne intéressée peut consulter le « Projet de Règlement numéro 593-2022 » à l'hôtel de ville de Percé, au bureau de la soussignée, aux heures normales d'ouverture, sur le site Internet de la Ville (www.ville.perce.qc.ca), à la section « Avis publics », ou sur la page Facebook de la Ville.

Donné à Percé, le 13 avril 2022.

Gemma Vibert,
Greffière